

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY

9 décembre 2015 à 19h30

PRESENTS : MM Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Christophe GREFFOZ, Mme Marie-Antoinette METRAL, délégués titulaires
M. Jacky MILON, Olivier NICODEX délégués suppléants

* Approbation du compte rendu de la réunion du 8 juillet 2015

Madame la Présidente expose que suite à l'assemblée générale du Centre Nordique d'Agy en date du 5 décembre 2015 au cours de laquelle s'est déroulée l'élection d'un nouveau bureau de l'association, les membres élus ont été conviés à la réunion de ce jour afin de se présenter.

Ainsi a été élu(e)

- Président : M. Michel PETIT
- Vice-Président : Mme Marielle TILLOLOY
- Secrétaire : M. Jean GNAEDIG
- Trésorier : M. Philippe TROTTIER

La date de la réunion de la commission de sécurité a été fixée au samedi 19 décembre 2015.

1 - TARIFS DES REDEVANCES D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND : saison 2015/2016

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinés à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2015/2016.

Nordique Pass National adulte	175,00€
Nordique Pass National jeune	40,00€
Nordic Pass Rhône Alpes adulte tarif normal	145,00€
Nordic Pass Rhône Alpes adulte tarif prévente	130,00€
Nordic Pass Rhône Alpes jeune tarif normal	38,00€
Nordic Pass Rhône Alpes jeune tarif prévente	37,00€
Nordic Pass 74 adulte tarif normal	100,00€
Nordic Pass 74 adulte tarif prévente	90,00€
Nordic Pass 74 jeune (6-16 ans) tarif normal	34,00€
Nordic Pass 74 jeune (6-16 ans) tarif prévente	30,00€
Site d'Agy	
Nordic pass saison adulte	58,00€
Nordic Pass saison scolaire	13,50€
Nordic Pass hebdomadaire adulte	38,00€
Redevance journalière adulte	7,80€
Redevance journalière adulte tarif réduit (à partir de 13h)	6,80€
Redevance journalière jeune (6-16ans)	3,90€
Redevance journalière école primaire	3,10€
Redevance scolaire collège	6,00€
Redevance journalière groupe adulte	7,10€
Redevance journalière classe de neige/centre de loisirs	3,90€

2 - REGULARISATION COMPTABLE

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical d'une demande de régularisation comptable sur les années antérieures (2009 à 2012).

Des études pour l'agrandissement du foyer de ski de fond ont été réalisées en 2009. Une somme de 2 631,20 € a été ordonnancée pour ce début d'études mais la mission a été arrêtée.

En 2012, cette mission a été réactivée et les honoraires ont été ordonnancés au compte 2313 pour une somme de 15 488,05 €. A nouveau le projet a été arrêté.

Le principe des frais d'études fait qu'elles sont réglées au compte 2031 et transférées au compte 2313, pour des travaux de bâtiments, dès lors qu'elles sont suivies d'une réalisation de l'investissement pour lequel elles ont été demandées.

Toutefois, si cet investissement n'a pas été réalisé, ces frais doivent être amortis sur une période qui ne peut dépasser 5 ans.

Afin de satisfaire à cette obligation comptable, Madame la Présidente demande au Conseil Syndical de voter cette régularisation en apportant les modifications budgétaires ci-dessous, tout en précisant qu'il n'y a aucune incidence sur la gestion 2015. Elle demande également que le délai d'amortissement soit voté pour une durée de 2 années à compter de 2015, ce qui permettra l'autofinancement partiel, pour 2015 et 2016, du remboursement du capital de l'emprunt pour la dameuse.

Les opérations sont les suivantes :

► Réintégration des honoraires payés au compte 2313 par opération d'ordre budgétaire en votant les crédits suivants :

Section d'investissement

Dépense	Recette
compte 2031/041 : + 15 488,05	compte 2313/041 : + 15 488,05

► Amortissement 1ère annuité 2015 :

Section de fonctionnement – Dépenses

chapitre 023 Virement à la section investissement	- 6 428,00
compte 6811/042	+ 6 428,00

Section d'investissement – Recettes

chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 6 428,00
compte 28031/040	+ 9 060,00
compte 2031/040	- 2 632,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus présentées ainsi que l'amortissement sur 2 années de l'étude non suivie de travaux.

3 - GESTION ET EXPLOITATION DU DOMAINE NORDIQUE D'AGY AU TERME DE LA SAISON 2015/2016

La délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du domaine nordique d'Agy arrivant à échéance au terme de la saison d'hiver 2015/2016, il convient de mener une réflexion sur le devenir du site et son futur mode de gestion.

Il est suggéré de se rapprocher dans les meilleurs délais de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) afin de mettre en place une mutualisation de fonctionnement tant en saison estivale qu'en saison hivernale.

Séance levée à 21h15

La Présidente
Marie-Antoinette METRAL

